

LA SYNTHÈSE PERSONNELLE :

● OBJECTIF :

Cette synthèse écrite doit être individuelle ; **donc chaque membre du groupe doit en rédiger une**. Elle doit justifier de votre **apport personnel** dans le cadre du TPE. Ainsi selon les textes officiels la synthèse c'est un document « *d'une à deux pages dactylographiées où l'élève présente son itinéraire de recherche et apprécie sa démarche de travail.... Elle évoque les errances et les erreurs, et dénote la capacité de l'élève à réfléchir sur ses démarches.* »

● Qu'est ce que doit comporter une synthèse ?

Votre synthèse sera organisée en différentes parties :

- Tout d'abord vous devez **énoncer le thème retenu, le sujet et expliquer ce choix** ; pourquoi avoir retenu ce sujet ? quelles ont été vos **motivations** ? Il faudra aussi faire état des **difficultés** rencontrées, notamment lors de cette première phase d'élaboration du sujet.
- **Formuler la problématique**, en évoquant là aussi les éventuelles difficultés.
- **Décrire son parcours** ; c'est là que votre carnet de bord devient utile : quelle a été la démarche adoptée ? Les actions menées (recherches, sorties...) ? Quelles ont été les difficultés rencontrées et les solutions apportées ? Attention à ne pas vous perdre dans les détails !!
- Rappeler la **forme de la production finale** (dossier, vidéos...) en évoquant les raisons de ce choix.
- Elaborer un **bilan personnel** : qu'est ce que vous ont apporté les TPE ? Comment a évolué votre réflexion ? Quels ont été les acquis méthodologiques mais aussi disciplinaires ?

● Quelles sont les exigences formelles ?

- Elle ne doit pas dépasser **deux pages** dactylographiées.
- En **en-tête** doit figurer le titre du document (« synthèse individuelle de TPE ») le nom de l'élève, identification lycée et classe, année scolaire.
- **Expression et orthographe** doivent être irréprochables.